



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière médico-sociale

Question écrite n° 72599

Texte de la question

Mme Brigitte Douay souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur la situation des sages-femmes qui exercent dans les collectivités territoriales. Elles sont nombreuses à l'avoir alertée sur leurs revendications pour une reconnaissance de leurs compétences et de leurs responsabilités médico-légales. En effet, elles sont dans l'attente d'une reconnaissance de leur diplôme, de leur qualification et aussi de leur spécificité d'exercice dans le cadre de la fonction publique territoriale. Aussi, elle lui demande les mesures que le Gouvernement compte prendre pour répondre à ces attentes des sages-femmes et pour qu'elles puissent bénéficier des avancées prévues, notamment, dans le cadre des négociations du 14 mars 2001.

Texte de la réponse

Le protocole d'accord hospitalier signé le 14 mars 2001 par la ministre de l'emploi et de la solidarité avec cinq organisations syndicales et les textes pris pour son application ont défini des mesures de revalorisation importantes en faveur de la fonction publique hospitalière. En réduisant l'attractivité de la filière territoriale, ils pouvaient, en effet, entraîner des difficultés de recrutement pour les collectivités territoriales. Aussi, le Gouvernement vient-il de décider de remédier à cette situation. Le cadre d'emplois des sages-femmes territoriales pourra ainsi bénéficier d'une revalorisation indiciaire de ses trois grades. Cette réforme s'accompagnera d'un nouveau pyramidage du cadre d'emplois et du bénéfice des règles de bonification d'ancienneté à la nomination appliquées actuellement à la fonction publique hospitalière. Enfin, les fonctions de coordinatrice de la protection maternelle et infantile (PMI) bénéficieront d'une reconnaissance spécifique, au cas par cas, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement. Une note d'orientation en ce sens a été soumise à l'examen du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale lors de sa réunion du 10 avril dernier et les projets de décret seront rédigés dans des délais rapprochés.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Douay](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72599

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 533

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2400